



## BULLETIN AVERTISSEMENT MOUCHE DE L'OLIVE

Contact :

[Bernard.assenat@gard.chambagri.fr](mailto:Bernard.assenat@gard.chambagri.fr)

Service développement économique des filières

Tél : 04.66.80.58.36 - Fax 04 66 93 01 05

**Réseau Gardois.**

30 Septembre 2008

Contact:

Julie Carou

[Olive.nimes@wanadoo.fr](mailto:Olive.nimes@wanadoo.fr)

Tél: 04 66 04 50 34

La récolte d'olives de table est en cours dans la plupart des zones du département, de ce fait aucune préconisation ne sera faite en ce sens.

### OLIVES À HUILE

#### Jusqu'à 150 m d'altitude

Le vol se poursuit dans la plupart des sites de piégeage. Les températures fraîches ralentissent le développement des larves.

#### **Lutte raisonnée :**

Si le taux d'olives piquées est inférieur à 10 % : Renouvelez la protection préventive 15 jours après le dernier traitement préventif, avec des spécialités à base de lambda-cyhalotrine, de deltaméthrine ou de spinosad, en respectant les consignes d'utilisation (voir ci-dessous).

Si le taux, d'olives piquées, est supérieur à 10 %, il est préférable d'utiliser la lutte curative (produit à base de diméthoate) trois semaines après le dernier traitement curatif ou 10 jours après le dernier traitement préventif.

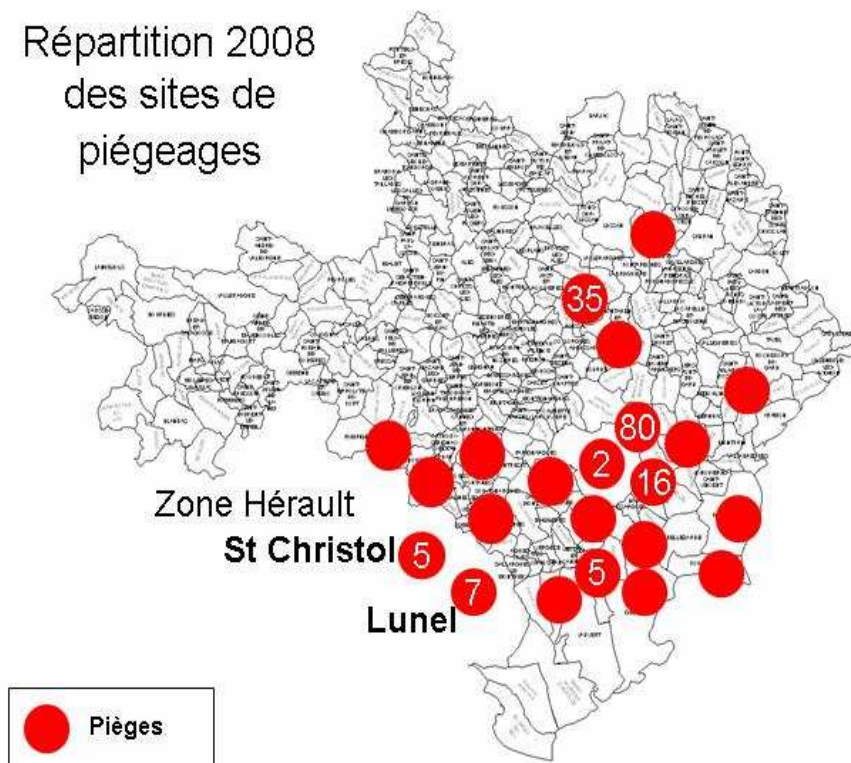
#### **Lutte biologique :**

Un renouvellement de l'application avec Synëis appât peut avoir lieu 15 jours après le précédent traitement, ou après une pluie supérieure à 5 millimètres, dans le respect des consignes d'utilisation (voir tableau ci-dessous).

### Entre 150 et 300 mètres d'altitude

Le nouveau vol est en cours et se poursuivra jusqu'aux premières gelées.

Répartition 2008  
des sites de  
piégeages



### Lutte raisonnée :

La lutte préventive doit être mise en place au plus tôt ou 15 jours après la précédente application, avec des produits à base de lambda-cyhalothrine, de deltaméthrine ou de spinosad, dans le respect des consignes de sécurité (voir tableau ci-dessous), si le taux de piqûres de ponte ne dépasse pas les 10%.

Sinon, il est conseillé d'utiliser la lutte curative (produit à base de diméthoate) surtout sur les vergers irrigués avec des variétés sensibles, 3 semaines après le traitement curatif ou 10 jours après le dernier traitement préventif.

**Lutte biologique :** Un renouvellement de l'application avec Syneïs appât peut avoir lieu 15 jours après le précédent traitement, ou après une pluie supérieure à 5 millimètres, dans le respect des consignes d'utilisation (voir tableau ci-dessous)

RESPECTEZ, les délais d'emploi avant récolte et les recommandations ci-dessous :

Matière active	Recommandations	Délai d'emploi avant récolte
Spinosad	Pas plus de 4 traitements dans la saison	7 jours
Deltaméthrine	Pas plus de 3 traitements dans la saison	15 jours
Lambda-cyhalothrine	Pas plus de 2 traitements dans la saison	60 jours à 7 jours selon les produits
Diazinon	Pas plus d'1 traitement dans la saison	21 jours
Diméthoate	Respect des bonnes pratiques agricoles	21 jours

**Pas de bulletin le 7 octobre 2008, prochain rendez-vous le 14 octobre 2008.**

**Pour tout complément d'information 04 66 80 58 36.**

Avant tout traitement, il est préférable de s'informer sur l'état actuel de la pression parasitaire de ce ravageur. Vous pouvez contacter le service technique de la Chambre d'Agriculture et / ou votre Moulin

**Ce bulletin est hebdomadaire.  
Il est réalisé avec le soutien du :**

